

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2023

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : tous les membres sauf Mme Sandrine FORRLER qui rejoint l'assemblée à 20h20.

Convocation du 24 mars 2023

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

Mme Catherine PETER a été désignée comme secrétaire de séance

1. **Approbation du compte rendu du 28 février 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents

2. **Fiscalité locale**

Mme le Maire fait part aux élus du montant des produits fiscaux attendus en 2023 pour notre commune qui s'élève à 212 732 € + 69 391 € (coefficient correcteur) soit 281 123 € au total.

Elle propose de regarder les différentes simulations avec une hausse de 1%, 2% et 3%, éventuellement d'augmenter les différentes taxes et de voter les taux concernant la fiscalité locale 2023.

Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir, pour 2023, les taux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 27,20 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44,73%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,50%

3. **Comptes administratifs et comptes de gestion 2022 (Commune et Lotissement)**

Les élus prennent connaissance des écritures et résultats des comptes administratifs 2022 :

COMMUNE :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 008 826,66 €	381 319,90 €
Dépenses	768 489,36 €	424 437,86 €
Excédent	240 337,30 €	Déficit - 43 117,96 €

---

## LOTISSEMENT :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	47 353,96 €	0 €
Dépenses	28 359,24 €	69 468,18 €
Excédent	18 994,72 €	Déficit - 69 468,18 €

Après que Mme le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal approuve les résultats 2022 des comptes administratifs COMMUNE et LOTISSEMENT.

Le conseil municipal,

Vu le résultat de fonctionnement 2022, de + 240 337,30 €

Vu le résultat d'investissement 2022, de – 49 917,96 €

Vu les crédits de report en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de + 6 800 €,

décide d'affecter les résultats comme suit :

- apurement du déficit d'investissement (compte 1068) ..... 43 117,96 €

- report du solde de l'excédent sur l'exercice 2023..... .... 197 219,34 €

-----  
Mme le Maire informe les élus des écritures des comptes de gestion 2022 présentés par la Trésorerie. Ces écritures étant en tout point identiques à celles des comptes administratifs de la Commune et du Lotissement, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

#### 4. **Budget 2023 (Commune et Lotissement)**

Les élus prennent connaissance des prévisions budgétaires 2023 (Commune et Lotissement).

Pour le budget communal, les principales dépenses d'investissement concernent :

- les travaux de l'église
- l'acquisition de divers matériels (technique et informatique)
- les accotements rue de Nehwiller
- la pose de caveaux cinéraires
- l'acquisition du terrain rue des Cerfs

Après discussion, les budgets 2023 sont approuvés comme suit :

## COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	920 419,34 €	892 117,96 €
Dépenses	920 419,34 €	892 117,96 €

## LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	122 103,72 €	69 468,18 €
Dépenses	122 103,72 €	69 468,18 €

5. **Autorisation des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**

Mme le Maire informe les élus que la nomenclature budgétaire M57 prévoit la possibilité pour l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses du personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5%.

6. **Approbation du Contrat de Territoire Nord Alsace**

Mme le Maire présente les différents dispositifs concernant le contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025 proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace. Celle-ci a décidé de se tenir aux côtés des communes afin d'accompagner leurs projets qui préparent l'avenir et renforcent l'attractivité des territoires. Afin de bénéficier des fonds disponibles, il appartient aux communes d'approuver par délibération le contrat.

Après avoir vu les différents dispositifs proposés par le contrat, les élus décident de l'approuver et donnent autorisation à Mme le Maire de le signer.

7. **Demande de subvention pour voyages scolaires**

Mme le Maire fait part aux élus d'une demande de subvention du collège de Woerth pour cofinancer les voyages scolaires des élèves résidant dans notre commune.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 5 €/élève/jour ce qui fait un total de 225 €.

8. **Divers**

Mme Martine STIEFEL fait un petit bilan de la journée citoyenne. Une cinquantaine de personnes étaient présentes et plusieurs groupes ont été constitués (travaux de peinture rue de Nehwiller, nettoyage du verger « une naissance, un arbre », empaillage au niveau du cimetière, ramassage des déchets...) ce qui a été apprécié par les participants.

-----  
Le palmarès du fleurissement est fixé au vendredi 14 avril 2023.

La séance est levée à 21h50.

La Secrétaire de séance  
Mme Catherine PETER



Pour copie conforme  
Langensoultzbach, le 31 mars 2023  
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

